

ANNEXE

**PROGRAMME DES MATIERES DES CONCOURS CONCERNANT L'EPREUVE ECRITE
D'ADMISSIBILITE N° 1**

Programme de droit appliqué au milieu maritime et portuaire

I L'organisation juridictionnelle nationale française et l'organisation des tribunaux nationaux français

- généralités

II Droit administratif , juridiction administrative et procédures administrative

- l'organisation administrative française,

- lois de décentralisation et le code général des collectivités territoriales (CGCT),

- la propriété des personnes publiques et le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

- l'action administrative (la police administrative - les compétences en matière de police administrative, les limites du pouvoir de police, les aggravations exceptionnelles des régimes de police, code de justice administrative articles L 774 et à suivre, les recours contentieux)

- la responsabilité administrative :

* la responsabilité du fonctionnaire et le cumul des responsabilités (responsabilité personnelle du fonctionnaire vis-à-vis des administrés - cumul des responsabilités du fonctionnaire et de l'administration - responsabilité du fonctionnaire vis-à-vis de l'administration),

* la responsabilité de l'administration (condition d'existence de la responsabilité de l'administration- Mise en œuvre de la responsabilité).

III – juridictions judiciaires

Matière civile :

- Organisation judiciaire :

*Civile,

*Commerciale,

*Prud'homale.

-La responsabilité civile

Matière pénale:

- les éléments constitutifs de l'infraction,

-la classification des infractions et des peines contraventionnelles et délictuelles,

- la responsabilité pénale,

- l'action juridique :

*les tribunaux (hors cour d'assises)

*les infractions et la procédure dans le domaine portuaire.

Réunion du 02/10/12 Proposition de refonte du programme / F.O.

Page 2 / 5

V - Droit maritime :

Droit de la mer :

- les définitions des eaux intérieures, des rades et baies, de la zone contiguë, des eaux territoriales et de la zone économique,
- le régime juridique lié à ces zones, notamment le régime juridique des navires étrangers,
- l'action de l'Etat en mer, la police de la circulation maritime,

Statut des navires et autres bâtiments de mer :

- l'individualisation du navire,
- la propriété des navires (copropriété, sociétés),- privilèges et hypothèques,
- responsabilité des propriétaires et fonds de limitation,
- saisie des navires.

Le capitaine :

- caractères juridiques de sa fonction comme mandataire commercial de l'armateur et comme agent public,
- ses responsabilités civile et délictuelle, ses pouvoirs.

Exploitation du navire :

- différents types d'affrètement,
- contrats de transport maritime de marchandises, de passagers.

Les événements de mer :

- abordage - échouage - échouement,
- assistance aux personnes ou aux biens,
- avaries communes ou particulières.

Assurances maritimes :

- les obligations d'assurance,
- le contrat, obligations de l'assureur et de l'assuré, règlement des indemnités,
- règles particulières aux diverses assurances (assurances sur corps, assurances sur facultés et assurances de responsabilité),
- les clubs d'assurance et de protection,
- les cautions et les lettres de garantie.

Les épaves maritimes, les navires, engins et embarcations abandonnés

Rôle des agents maritimes, consignataires et transitaires

VI - Police des ports :

- Le code des transports (livre III partie législative), le code des ports (partie réglementaire) et le règlement général de police des ports maritimes de commerce et de pêche, les textes ou règlements qui en découlent,
- l'organisation des capitaineries, les missions au titre de l'autorité portuaire ou de l'autorité investie des pouvoirs de police portuaire, les agents, les limites de compétences et les pouvoirs.
- la résolution A. 857 de l'organisation maritime internationale, relative aux services de trafic maritime (STM), leur environnement (organisation et attributions des services portuaires, de la préfecture maritime et des Affaires Maritimes).
- les polices spéciales.
- les procédures répressives (procédures administratives et pénales) :
 - * grande voirie,
 - * pollution,
 - * signalisation maritime
 - * circulation,
 - *pouvoirs des officiers de port au titre du code de l'environnement,
 - *

Réunion du 02/10/12 Proposition de refonte du programme / F.O.

Page 3 / 5

Programme concernant le navire, la sécurité et la sûreté du navire

I - Connaissances générales :

- divers types de navires utilisés pour le commerce, l'entretien et l'exploitation des ports, et systèmes de construction des navires,
- définition des caractéristiques principales,
- connaissance des termes et unités de mesures utilisés,
- exploitation des navires,
- gestion et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

II - Manœuvre du navire :

Dynamique du navire :

- la navigation et la manœuvre du navire dans les chenaux d'accès et dans les ports. Forces agissant sur le navire en route ou à quai, effet des fonds et berges, croisement et dépassement. Évolutions des grands navires en eau peu profonde ou eaux restreintes. Utilisation des remorqueurs, des points fixes, des ancrs et chaînes,
- les manœuvres courantes d'accostage et d'appareillage, utilisation des aides à l'accostage,
- différents types d'amarrage des navires. Efforts d'amarrage et disposition d'amarrage. Surveillance et intervention. Aide à l'amarrage (lamanage, vedette, treuils). Équipements à bord. Plan et charge de sécurité des amarres. Dispositions à prendre par mauvais temps,
- connaissance des systèmes d'aide à la navigation dans les ports et utilisation des équipements de navires.

III - Théorie du navire et calculs de chargement (notions / application au regard des textes applicables dans les ports ou dans le cas de sinistres à bord):

- système de construction des navires,
- plan des formes,
- lignes de charge et marques de franc-bord,
- efforts au chargement et déchargement. Déformations,
- stabilité du navire (théorie et application numérique),
- condition d'équilibre du flotteur,
- stabilité initiale, courbes hydrostatiques, valeur courante de GMT,
- stabilité sous les grands angles. Relation entre les formes de coque et la stabilité sous les grands angles,
- stabilité dynamique. Réserve de stabilité,
- transports ou additions de poids. Carènes liquides et poids suspendus. Chargements semi-liquides.
- embarquement d'eau lors d'un sinistre. Embarquement de colis lourds. Utilisation des ballasts,
- échouement/échouage : réaction de fond, stabilité (point de contact, poussée), manœuvre de déséchouement.

IV - Sécurité du navire :

- principes généraux de construction du navire en vue de la sécurité à bord,
- contrôle et surveillance des navires. Rôle des Centres de sécurité des navires et sociétés de classification,
- les règles relatives à la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sécurité, l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (SOLAS / MARPOL),
- organisation de la sécurité à bord des navires désarmés ou en réparation,
- mesures de sécurité particulières prises lors du transport et de la manutention de matières, objet ou marchandises dangereuses à bord (codes IMDG, IGC, IBC),
- mesures de prévention des risques à bord des navires spécialisés vrac liquide et solide (code ISMBC, directive vraquiers, ...),
- rôle du capitaine ou de l'officier de garde lors d'un sinistre à bord d'un navire de commerce.
- mesures à prendre en prévision de mauvais temps, au mouillage, à quai, avant l'appareillage, en cas de pollution,
- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (COLREG).

V – Sûreté du navire (notions)

Le code ISPS et la directive UE 725, parties navire :

- *les acteurs,
- *le plan de sûreté du navire.

Réunion du 02/10/12 Proposition de refonte du programme / F.O.

Page 4 / 5

Programme concernant le port, la sécurité et la sûreté du port

I - Océanographie, météorologie et navigation :

- océanographie et météorologie, connaissances générales,
- accès des ports, chenaux et canaux ou rivières maritimes, rades,
- dragages et sondages, effectués par divers types d'engins,
- signalisation des accès et plans d'eau des ports,
- aides à la navigation, radar, système de localisation radio-électrique, **AIS** , indicateurs de vitesses d'approche.

II -Le rôle économique des ports, l'environnement administratif et organisationnel des ports français.

Le rôle économique des ports,

- Les principes généraux d'aménagement portuaire,
- Les interfaces avec les autres modes de transport.

L'organisation des ports maritimes français :

- ports maritimes relevant de l'article L. 5311-1 du code des transports:
 - *grands ports maritimes,
 - *ports maritimes autonomes,
 - *ports maritimes relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- les relations avec la douane, les services de la DIRM, de la DDTM/DML, la Marine nationale, les différents services de police, les consulats, les services sanitaires et phytosanitaires,
- les relations avec les services du pilotage, lamanage et remorquage,
- le règlement d'exploitation, rôles du ou des concessionnaires et de l'autorité portuaire,
- les droits de port,
- le régime du travail dans les ports, organisation de la main d'œuvre et des entreprises de manutention (dockers)
- les voies ferrées portuaires
- généralités sur :
 - *le régime des concessions d'outillage public,
 - *les délégations de service public,
 - *les contrats d'exploitation des terminaux.

III- Ouvrages des ports :

- rôle et description générale des :
 - * digues,
 - *quais, terminaux et appontements,
 - *ponts mobiles et écluses (télécommande, automatisation, fonction, réglementation et consignes d'exploitation),
 - * équipements de construction et de réparation navale.
- l'amarrage et l'accostage des navires (équipements et efforts),
- les précautions à prendre pour assurer la sécurité du quai (les charges admissibles sur les quais et terre-pleins dues à l'exploitation portuaire).

IV - Outillage des ports :

- les fonctions remplies par les grandes catégories d'engins de manutention et leurs limites d'exploitation,
- l'organisation des terminaux,
- hangars, magasins, entrepôts spécialisés, silos, parcs de stockage.

V - Sécurité dans les ports :

- rôle et responsabilité des autorités participant à la prévention et la lutte contre les sinistres dans les ports,
- prévention générale des sinistres dans les ports, cas particuliers des marchandises, objets ou matières dangereuses et des postes spécialisés pour ces marchandises,
- causes principales et risques d'incendie dans les ports,
- risques encourus par les navires, les marchandises, les outillages et les ouvrages,
- équipements et moyens de lutte contre les sinistres disponibles dans les ports,
- les consignes d'alerte et d'intervention, l'information des navires et usagers en cas de danger ou

Réunion du 02/10/12 Proposition de refonte du programme / F.O.

Page 5 / 5

mauvais temps,

- la sécurité spécifique des gares maritimes,
- précautions à prendre en cas de pollution par un produit dangereux,
- lutte contre les pollutions, barrages, récupérateurs, produits d'élimination, conventions et règlements,
- le transport et la manutention des marchandises, matières ou objets dangereux, généralités sur les différentes réglementations applicables dans les ports (RPM) et les textes qui en découlent,
 - * classification des matières et objets dangereux,
 - * réglementations fluviale, ferroviaire et routière pour le transport des marchandises dangereuses,
 - * règles concernant le chargement et l'arrimage des marchandises, objet ou matières dangereuses à bord des navires (codes IMDG, IBC, IGC),
 - * règles concernant le chargement et l'arrimage des marchandises en vrac à bord des navires (code ISMBC, code grain, directive vraquiers),
- l'accueil des navires en difficulté,
- le dispositif ORSEC.

VI Sûreté portuaire

- le code ISPS partie installations portuaires, la directive UE 725, l'arrêté du 22/04/2008 :
 - * les mesures et dispositions de sûreté appliquées dans les ports, les zones de sûreté et zones d'accès restreint,
 - * sûreté des plans d'eau portuaires,
 - * les documents de sûreté : l'évaluation de sûreté et le plan de sûreté portuaire, les plans de sûreté des installations portuaires, la déclaration de sûreté,
 - * les acteurs de la sûreté portuaire.

VII Connaissances administratives et management

- droits et devoirs du fonctionnaire (lois 83-634 et 84-16),
- statut des officiers de port et officiers de port adjoints (décrets 2001/188 et 70/832),
- ministère de tutelle, établissement, directions et services de rattachement,
- hygiène, santé et sécurité au travail,
- gestion de crise.